

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Jacobelli

à l'amendement n° 24 de M. Gaillard

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« indifféremment du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.